

**AWACSS**

Mr Michel FOUARGE, Président du CA  
Mr André PETERS, Administrateur  
Rue du Ruisseau 44  
1970 WEZEMBEEK-OPPEM

Namur, le 12 décembre 2008

VOTRE LETTRE DU  
24 NOVEMBRE 2008

NOS RÉFÉRENCES  
SF/ID/ARP/SD/08.1879

VOS RÉFÉRENCES  
ARRÊT CONSEIL D'ETAT N°187.998  
PLAN DE DISPERSION DES VOLS

Monsieur le Président,  
Monsieur l'Administrateur,

J'ai bien reçu votre courrier du 24 novembre dernier relatif à l'arrêt du Conseil d'Etat n°187.998 qui a retenu ma meilleure attention.

Je vous remercie de nous avoir fait part de votre analyse pertinente sur ce dossier. Nous ne manquerons d'ailleurs pas d'en tenir compte si nous sommes appelés à discuter de ce dossier. Et, comme vous le savez certainement, bon nombre de vos propositions sont d'ailleurs très largement identiques aux nôtres.

Quant à l'arrêt même du Conseil d'Etat, nous pouvons regretter qu'il n'ait pas mis l'accent sur l'argument de la sécurité, non seulement du trafic aérien, mais surtout des personnes survolées. Le principe de dispersion est en effet susceptible de mettre cette sécurité à mal.

En vous remerciant, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur l'Administrateur, l'expression de nos meilleures salutations.



Isabelle DURANT  
Co-Présidente d'Ecolo